



## PROCÈS-VERBAL N°1 SECTION SUIVI DES INSTALLATIONS UTILISEES EN COMPETITIONS NATIONALES

---

**Réunion du :** 12/08/2014 à 14h00

---

**Présents :** Guy Andre, jean Marc Guilhermet

---

**Excusés :** Jean-Yves bodiou, Philippe Le Yondre

---

**Assistent :** Thomas Blin, Frédérique Dumas, Bertrand Bauwens

# INSTALLATIONS SANS CLUB RESIDENT

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 3. DIVERS

# INSTALLATIONS UTILISEES EN LIGUE 1 et LIGUE 2

- **LIGUE 1 :**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES

- **AMIENS – STADE DE LA LICORNE 1 – NNI 800210101**

Cette installation est classée en niveau 2 jusqu'au 29/11/2021

Une visite des installations a été effectuée le 05 août 2014 par Monsieur Guy ANDRE, membre de la CFTIS et Monsieur Raphaël POLLET, membre de la LFP, compte tenu de l'utilisation de ces installations par le RC Lens.

- **FURIANI – STADE ARMAND CESARI – NNI 201200101**

Cette installation est classée en niveau 1 jusqu'au 13/09/2022.

La Commission prend connaissance du projet de déplacement de la plateforme Cameras et du retrait du grillage séparant les spectateurs de la tribune Est et l'aire de jeu.

Remerciements.

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **ANNECY – PARC DES SPORTS 1 – NNI 740100101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E2 jusqu'au 12/09/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **LONGEVILLE LES METZ – STADE SAINT SYMPHORIEN – NNI 574120101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E1 jusqu'au 16/09/2014.

La commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Elle rappelle que pour les installations d'éclairages classés en niveau E1 et E2, des mesures d'éclairage verticaux, et des mesures d'éclairages horizontaux de l'éclairage de substitution doivent être réalisés tous les 5 ans.

Elle invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux, et d'une entreprise spécialisée, afin de réaliser le contrôle quinquennal des éclairages verticaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **NICE – STADE ALLIANZ RIVIERA – NNI 060880101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E1 jusqu'au 17/09/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **PARIS 16 – STADE DU PARC DES PRINCES – NNI 751160101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E1 jusqu'au 12/09/2014.

Elle invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **VILLENEUVE D'ASCQ – STADE PIERRE MAUROY – NNI 590090101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E1 jusqu'au 17/08/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

### 3. DIVERS

#### • LIGUE 2 :

##### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES

###### • **AUXERRE – STADE ABBE DESCHAMPS – NNI 890240101**

Cette installation est classée en niveau 2 jusqu'au 11/06/2023.

La Commission prend connaissance du mail en date du 03/07/2014 envoyé par le club de l'AJ Auxerre relatif aux travaux du Stade Abbé Deschamps.

Une visite des installations a été effectuée le 05 août 2014 par Monsieur Jean-Marc GUILHERMET, membre de la CFTIS et Monsieur Gérard PASTOR, membre de la LFP.

###### • **ORLEANS – STADE DE LA SOURCE 1 – NNI 452340101**

Cette installation est classée en niveau 3 jusqu'au 25/08/2019.

La Commission prend connaissance du mail en date du 11 juillet 2014 envoyé par le club d'Orléans Loiret Football concernant le projet d'aménagement du stade.

Une visite des installations a été effectuée le 30 Juillet 2014 par Monsieur Guy MALBRAND, membre de la CFTIS et Messieurs Gérard PASTOR et Alain PLET, membres de la LFP.

##### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

###### • **CHATEAUROUX – STADE GASTON PETIT 1 – NNI 360440101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E1 jusqu'au 18/07/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Elle rappelle que pour les installations d'éclairages classés en niveau E1 et E2, des mesures d'éclairage verticaux, et des mesures d'éclairages horizontaux de l'éclairage de substitution doivent être réalisés tous les 5 ans.

Elle invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux, et d'une entreprise spécialisée, afin de réaliser le contrôle quinquennal des éclairages verticaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

###### • **NIMES – STADE DES COSTIERES 1 – NNI 301890101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E1 jusqu'au 08/09/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Elle rappelle que pour les installations d'éclairages classés en niveau E1 et E2, des mesures d'éclairage verticaux, et des mesures d'éclairages horizontaux de l'éclairage de substitution doivent être réalisés tous les 5 ans.

Elle invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux, et d'une entreprise spécialisée, afin de réaliser le contrôle quinquennal des éclairages verticaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

###### • **NIORT – STADE RENE GAILLARD 1 – NNI 791910101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E2 jusqu'au 16/09/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Elle rappelle que pour les installations d'éclairages classés en niveau E1 et E2, des mesures d'éclairage verticaux, et des mesures d'éclairages horizontaux de l'éclairage de substitution doivent être réalisés tous les 5 ans.

Elle invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux, et d'une entreprise spécialisée, afin de réaliser le contrôle quinquennal des éclairages verticaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **TOMBLAINE – STADE MARCEL PICOT – NNI 545260101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E1 jusqu'au 08/09/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **VALENCIENNES – STADE DU HAINAUT – NNI 596060101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E1 jusqu'au 22/07/2014.

Elle invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

### 3. DIVERS

## **1. CHAMPIONNAT NATIONAL**

**La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.**

### **1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

- **STRASBOURG – STADE DE LA MEINAU 1 – NNI 674820101**

Cette installation est classée en niveau 1 jusqu'au 09/09/2014.

La Commission informe la collectivité qu'une visite de cette installation sera effectuée par messieurs Guy ANDRE et Jean-Marc GUILHERMET pour le classement en niveau 1.

### **1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **2. CFA**

### **2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **3. CFA 2**

### **3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

- **HAGUENAU – PARC DES SPORTS 1 – NNI 671800101**

Cette installation était classée en niveau 3 jusqu'au 24/06/2014.

La Commission vous rappelle qu'une installation classée en niveau 4 minimum est exigée par le règlement de la compétition.

Elle informe la Collectivité qu'une visite de cette installation sera effectuée par la CFTIS pour le classement en niveau 3.

- **SCHILTIGHEIM – STADE DE L'AAR 1 – NNI 674470101**

Cette installation était classée en niveau 3 jusqu'au 24/06/2014.

La Commission vous rappelle qu'une installation classée en niveau 4 minimum est exigée par le règlement de la compétition.

Elle informe la Collectivité qu'une visite de cette installation sera effectuée par la CFTIS pour le classement en niveau 3.

### **3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

- **HAGUENAU – PARC DES SPORTS 1 – NNI 671800101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 26/03/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## **4. D1 ET D2 FEMININE**

### **4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

#### 4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 5. U17 ET U19 NATIONAUX

#### 5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

#### 5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL

### 7. DIVERS

- AVIS TECHNIQUES

## 1. CHAMPIONNAT NATIONAL

La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.

### 1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 2. CFA

### 2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- **MONT DE MARSAN – COMPLEXE SPORTIF DE L'ARGENTE 1 – NNI 401920101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 01/04/2024.

La Commission prend connaissance du courrier de la Collectivité en date du 04/08/2014 relatif à la réalisation des travaux demandés.

Elle demande que lui soient transmis un imprimé de demande de classement ainsi que des photos permettant de constater que les travaux demandés ont été effectués.

### 2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **MONT DE MARSAN – COMPLEXE SPORTIF DE L'ARGENTE 1 – NNI 401920101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 jusqu'au 15/10/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **PAU – STADE COLONEL DE FORNEL – NNI 644450301**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 jusqu'au 08/09/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 3. CFA 2

### 3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- **ARCACHON – STADE JEAN BROUSSE – NNI 330090101**

Cette installation est classée en niveau 3 jusqu'au 27/10/2015.

La Commission prend connaissance du courrier de la Collectivité en date du 15/07/2014 relatif aux travaux qui seront effectués sur l'installation (création d'un local délégué et ouverture dans le local arbitres).

### 3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **ARCACHON – STADE JEAN BROUSSE – NNI 330090101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 24/11/2012.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.



- **ANGLET – STADE SAINT JEAN – NNI 640240101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 09/04/2014.

Elle rappelle que pour effectuer des rencontres en nocturne en CFA2, un classement de l'éclairage en Niveau E4 minimum est exigé par le règlement de la compétition.

Elle invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## **4. D1 ET D2 FEMININE**

### **4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **5. U17 ET U19 NATIONAUX**

### **5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL**

## **7. DIVERS**

## 1. CHAMPIONNAT NATIONAL

La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.

### 1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 2. CFA

### 2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **NANTES – STADE MARCEL SAUPIN – NNI 441090201**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 jusqu'au 10/09/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 3. CFA 2

### 3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **LE POIREE SUR VIE – STADE DE L'IDONNIERE 1 – NNI 851780101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 jusqu'au 22/07/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 4. D1 ET D2 FEMININE

### 4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 5. U17 ET U19 NATIONAUX

### 5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL

## 7. DIVERS

- **AVIS TECHNIQUES**

- **LA ROCHE SUR YON – STADE EUGENE FERRET – NNI 851910301**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 17/05/2014, et ne possède pas d'éclairage classé. La Commission vous informe qu'un avis technique défavorable, a été émis concernant l'utilisation de cette installation pour les matches de Championnat National U17 où un classement en Niveau 5 minimum est exigé par le règlement de la compétition.

## 1. CHAMPIONNAT NATIONAL

La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.

### 1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 2. CFA

### 2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 3. CFA 2

### 3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- **LE PUY EN VELAY – STADE CHARLES MASSOT 1 – NNI 431570101**

Cette installation était classée en niveau Travaux jusqu'au 30/06/2014.

La commission prend connaissance du mail envoyé par le club en date du 30/07/2014.

Elle prend note des documents transmis (bons de commandes, photo, courriers de la mairie en date du 9 et 29 juillet 2014), ainsi que l'exécution des travaux pour le 05/08/2014.

Elle prend connaissance du courrier de Monsieur Paul CHAMALY, membre de la CRTIS, en date du 07/08/2014 ainsi que des photos envoyées par Monsieur Guy CHOUVET en date du 10/08/2014.

Elle demande que lui soit transmis un imprimé de demande de classement par l'intermédiaire de la CRTIS.

### 3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 4. D1 ET D2 FEMININE

### 4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 5. U17 ET U19 NATIONAUX

### 5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL

## 7. DIVERS

- **AVIS TECHNIQUES**

## **1. CHAMPIONNAT NATIONAL**

**La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.**

### **1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

- **AVRANCHES – STADE RENE FENOULLIERES 1 – NNI 500250101**

Cette installation est classée en niveau 3 jusqu'au 16/03/2015.

Une visite des installations a été effectuée le 19/06/2014 par Monsieur Jean-Michel BERLY, responsable du service Terrains et Installations Sportives de la FFF.

La Commission prend connaissance du projet transmis le 21/07/2014 par le club US Avranches et constate que le projet est non-conforme (voir surface du local délégués) et incomplet.

Elle prend note du courrier de la ville d'Avranches en date du 24/07/2014 et transmis au club de l'US AVRANCHES.

Elle prend note du courrier de la mairie d'Avranches relatif à la présence d'amiante dans les vestiaires du stade René Fenouillères. Elle demande à la collectivité de prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver et d'assurer la santé et l'intégrité physique de tous les protagonistes amenés à s'y rendre.

Elle demande que lui soit transmis un projet conforme au Règlement des terrains et installations sportives et reprenant point par point le rapport de visite du 19/06/2014.

### **1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **2. CFA**

### **2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **3. CFA 2**

### **3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **4. D1 ET D2 FEMININE**

### **4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **5. U17 ET U19 NATIONAUX**

### **5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL**

## 7. DIVERS

- AVIS TECHNIQUES

## **1. CHAMPIONNAT NATIONAL**

**La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.**

1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## **2. CFA**

2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## **3. CFA 2**

3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## **4. D1 ET D2 FEMININE**

4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## **5. U17 ET U19 NATIONAUX**

5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## **6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL**

## **7. DIVERS**

- AVIS TECHNIQUES

## 1. CHAMPIONNAT NATIONAL

La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.

### 1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 2. CFA

### 2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- **PLABENNEC – STADE DE KERVEGUEN – NNI 291600101**

Cette installation était classée en niveau 3 jusqu'au 20/05/2014.

La Commission vous rappelle qu'une installation classée en niveau 3 minimum est exigée par le règlement de la compétition.

Une visite des installations sera effectuée le 19 août 2014 par Monsieur Guy MALBRAND, membre de la CFTIS.

### 2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 3. CFA 2

### 3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **RENNES – STADE ROGER SALENGRO 1 – NNI 352380801**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 15/10/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 4. D1 ET D2 FEMININE

### 4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **SAINT BRIEUC – STADE FRED AUBERT 1 – NNI 222780101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 15/10/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 5. U17 ET U19 NATIONAUX

### 5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES



## 6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL

## 7. DIVERS

- **AVIS TECHNIQUES**

- **FOUGERES –STADE JEAN MANFREDI PARON NORD 1 – NNI 351150101**

La Commission vous informe qu'un avis technique favorable, uniquement en diurne, a été émis concernant cette installation pour les matches :

- AS Vitré / Fontenay Vendée, le 30 Août 2014 (CFA, Groupe D).
- AS Vitré / Trélissac FC, le 13 Septembre 2014 (CFA, Groupe D).
- AS Vitré / Concarneau US, le 4 Octobre 2014 (CFA, Groupe D).

## 1. CHAMPIONNAT NATIONAL

La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.

### 1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 2. CFA

### 2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 3. CFA 2

### 3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **BALLAN MIRE – COMPLEXE SPORTIF DE LA HAYE 1 – NNI 370180101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 16/09/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **CHARTRES – STADE JACQUES COUVRET 1 – NNI 280850101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 jusqu'au 19/07/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 4. D1 ET D2 FEMININE

### 4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 5. U17 ET U19 NATIONAUX

### 5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL

## 7. DIVERS

- **AVIS TECHNIQUES**

## **1. CHAMPIONNAT NATIONAL**

**La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.**

### **1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **2. CFA**

### **2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **3. CFA 2**

### **3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

- **ANGOULEME – STADE LEBON 1 – NNI 160150101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 jusqu'au 23/07/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **THOUARS – STADE DU GRAND BOURNAIS 1 – NNI 793290101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 jusqu'au 15/10/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## **4. D1 ET D2 FEMININE**

### **4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

- **SOYAUX – STADE LEO LAGRANGE – NNI 163740101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 07/04/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## **5. U17 ET U19 NATIONAUX**

### **5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL**

## **7. DIVERS**

- **AVIS TECHNIQUES**

## **1. CHAMPIONNAT NATIONAL**

**La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.**

### **1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **2. CFA**

### **2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

- **SEDAN – STADE LOUIS DUGAUGUEZ – NNI 084090101**

Cette installation est classée en niveau 1 jusqu'au 14/10/2014.

Elle invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser les démarches nécessaires à la confirmation de ce classement.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

### **2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

- **SEDAN – STADE LOUIS DUGAUGUEZ – NNI 084090101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E1 jusqu'au 18/07/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## **3. CFA 2**

### **3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

- **EPERNAY – STADE PAUL CHANDON 1 – NNI 512300101**

Cette installation est classée en niveau Travaux jusqu'au 31/10/2014.

Elle invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser les démarches nécessaires à la confirmation de ce classement.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

### **3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **4. D1 ET D2 FEMININE**

### **4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **5. U17 ET U19 NATIONAUX**

### **5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL**

## **7. DIVERS**

- **AVIS TECHNIQUES**

## **1. CHAMPIONNAT NATIONAL**

**La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.**

### **1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **2. CFA**

### **2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **3. CFA 2**

### **3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

- **AJACCIO – STADE ANTOINE MARIOTTI – NNI 200040401**

Cette installation ne possède pas d'éclairage classé.

La Commission rappelle que pour effectuer des rencontres en nocturne en CFA2, un classement de l'éclairage en Niveau E4 minimum est exigé par le règlement de la compétition.

Elle invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser les démarches nécessaire.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## **4. D1 ET D2 FEMININE**

### **4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **5. U17 ET U19 NATIONAUX**

### **5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL**

## **7. DIVERS**

- **AVIS TECHNIQUES**



## **1. CHAMPIONNAT NATIONAL**

**La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.**

**1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

**1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **2. CFA**

**2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

**2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **3. CFA 2**

**3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

**3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **4. D1 ET D2 FEMININE**

**4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

**4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **5. U17 ET U19 NATIONAUX**

**5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

**5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL**

## **7. DIVERS**

- **AVIS TECHNIQUES**

## 1. CHAMPIONNAT NATIONAL

La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.

### 1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 2. CFA

### 2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 3. CFA 2

### 3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- **AGDE – STADE LOUIS SANGUIN 1 – NNI 340030101**

Cette installation était classée en niveau Travaux jusqu'au 30/06/2014.

Une visite des installations sera effectuée par Monsieur Jean-Pierre LUCIANI, Président de la CFTIS.

- **FABREGUES – STADE JOSEPH JEANTON – NNI 340950101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 20/06/2023.

La Commission prend connaissance du courrier de la collectivité en date du 28/07/2014 relatif à l'avancée des travaux qui devraient être terminés pour le 20 août 2014.

Elle note qu'une visite des installations sera effectuée par monsieur Jean-Marc Guilhermet, membre de la CFTIS.

Elle demande que lui soit transmis un imprimé de classement.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

### 3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **AGDE – STADE LOUIS SANGUIN 1 – NNI 340030101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 jusqu'au 22/07/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 4. D1 ET D2 FEMININE

### 4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 5. U17 ET U19 NATIONAUX

### 5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

## 5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL

## 7. DIVERS

- AVIS TECHNIQUES

## 1. CHAMPIONNAT NATIONAL

**La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.**

### 1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 2. CFA

### 2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **METZ – STADE HAUT DE BLEMONT – NNI 574630101**

La Commission vous informe que cette installation ne possède pas d'éclairage classé.

Elle rappelle qu'un éclairage classé en Niveau E4 minimum est exigée par le règlement de la compétition.

Elle invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser les démarches nécessaires.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 3. CFA 2

### 3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **AMNEVILLE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 570190101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 jusqu'au 14/10/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **FORBACH – STADE DU STADE DU SCHOSSBERG 1 – NNI 572270101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 jusqu'au 22/10/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 4. D1 ET D2 FEMININE

### 4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 5. U17 ET U19 NATIONAUX

### 5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

## 5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL

## 7. DIVERS

- AVIS TECHNIQUES

## **1. CHAMPIONNAT NATIONAL**

**La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.**

**1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

**1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **2. CFA**

**2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

**2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **3. CFA 2**

**3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

**3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **4. D1 ET D2 FEMININE**

**4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

**4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **5. U17 ET U19 NATIONAUX**

**5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

**5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL**

## **7. DIVERS**

- **AVIS TECHNIQUES**

## 1. CHAMPIONNAT NATIONAL

**La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.**

### 1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- **MARSEILLE 15 – STADE DE LA MARTINE 1 – NNI 132150101**

Cette installation est classée en niveau 3 jusqu'au 14/01/2015.

La Commission prend connaissance du mail transmis par le club GS Consolat Marseille en date du 23/07/2014 et des photos envoyés par la ligue.

Elle note que lui sera transmis un échéancier des travaux et un cahier des charges.

- **SAINT RAPHAEL – STADE LOUIS HON – NNI 831180101**

Cette installation était classée en niveau Travaux jusqu'au 30/06/2014.

La Commission prend connaissance des photos transmises par la ligue et les transmet au groupe de travail « Classement des terrains et installations sportives ».

Elle demande que lui soit transmis l'imprimé de demande de classement par l'intermédiaire de la ligue régionale.

### 1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 2. CFA

### 2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **HYERES – STADE PERRUC – NNI 830690101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 jusqu'au 26/04/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 3. CFA 2

### 3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 4. D1 ET D2 FEMININE

### 4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- **MARSEILLE 08 – STADE PIERRE DELORT – NNI 132080301**

Cette installation était classée en niveau 5 Sye jusqu'au 30/06/2012.

La Commission vous rappelle qu'une installation classée en niveau 5 minimum est exigée par le règlement de la compétition.

Elle invite la collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale afin de réaliser les démarches nécessaires pour la confirmation de classement.

### 4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## **5. U17 ET U19 NATIONAUX**

**5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

**5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL**

## **7. DIVERS**

- **AVIS TECHNIQUES**



## **1. CHAMPIONNAT NATIONAL**

**La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.**

### **1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **2. CFA**

### **2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

- **RODEZ – STADE PAUL LIGNON – NNI 122020101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 jusqu'au 13/09/2014.

La commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## **3. CFA 2**

### **3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

- **BALMA – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 310440101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 jusqu'au 13/09/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## **4. D1 ET D2 FEMININE**

### **4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **5. U17 ET U19 NATIONAUX**

### **5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

- **ALBI – STADE MAURICE RIGAUD 1 – NNI 8100401201**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 jusqu'au 17/09/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## **6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL**

## **7. DIVERS**

- **AVIS TECHNIQUES**

## 1. CHAMPIONNAT NATIONAL

La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.

### 1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **BOULOGNE SUR MER – STADE DE LA LIBERATION – NNI 621600101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E1 jusqu'au 15/10/2014.

La Commission rappelle que pour les installations d'éclairages classées en niveau E1 et E2, des mesures d'éclairage verticaux, et des mesures d'éclairages horizontaux de l'éclairage de substitution doivent être réalisés tous les 5 ans.

Elle invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux, et d'une entreprise spécialisée, afin de réaliser le contrôle quinquennal des éclairages verticaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 2. CFA

### 2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **CROIX – COMPLEXE SPORTIF HENRI SEIGNEUR 1 – NNI 591630101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 15/10/14.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 3. CFA 2

### 3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **AULNOYE-AYMERIES – STADE ERNEST LABROSSE – NNI 590330101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 28/05/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 4. D1 ET D2 FEMININE

### 4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 5. U17 ET U19 NATIONAUX

## **5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

## **5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL**

## **7. DIVERS**

- **AVIS TECHNIQUES**

## **1. CHAMPIONNAT NATIONAL**

**La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.**

### **1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **2. CFA**

### **2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

- **LE PETIT QUEVILLY – STADE AMABLE LOZAI 1 – NNI 764980101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 22/10/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## **3. CFA 2**

### **3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **4. D1 ET D2 FEMININE**

### **4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **5. U17 ET U19 NATIONAUX**

### **5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL**

## **7. DIVERS**

- **AVIS TECHNIQUES**

## 1. CHAMPIONNAT NATIONAL

**La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.**

### 1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

#### 1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **PARIS 13 – STADE CHARLETY – NNI 751130101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E1 jusqu'au 16/09/2014.

Elle rappelle que pour les installations d'éclairages classés en niveau E1 et E2, des mesures d'éclairement verticaux, et des mesures d'éclairages horizontaux de l'éclairage de substitution doivent être réalisés tous les 5 ans.

Elle invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux, et d'une entreprise spécialisée, afin de réaliser le contrôle quinquennal des éclairages verticaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **SAINT OUEN – STADE BAUER – NNI 930700101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 jusqu'au 23/07/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 2. CFA

### 2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- **DRANCY – STADE CHARLES SAGE – NNI 930290301**

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 21/09/2016.

La Commission vous rappelle qu'une installation classée en niveau 3 minimum est exigée par le règlement de la compétition.

Une visite des installations sera effectuée le 03 septembre 2014 par Monsieur Michel RAVIART, membre de la CFTIS.

- **FLEURY MEROGIS – STADE AUGUSTE GENTELET 1 – NNI 912350101**

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 04/09/2017.

La Commission prend connaissance du courrier transmis par la ville à destination de la CRTIS en date du 11/07/2014 et du courrier du club en date du 04/08/2014.

Elle prend note des travaux prévus à partir du mois de Septembre 2014.

Une visite des installations a été effectuée par Monsieur Jean-Pierre LUCIANI, Président de la CFTIS le 22/07/2014.

- **IVRY SUR SEINE – STADE DE CLERVILLE – NNI 940410101**

Cette installation est classée en niveau Travaux jusqu'au 17/11/2014.

La Commission vous rappelle qu'une installation classée en niveau 3 minimum est exigée par le règlement de la compétition.

Elle invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale afin de réaliser les démarches nécessaires pour classer cette installation.

- **MANTES LA VILLE – STADE AIME BERGEAL – NNI 783620101**

Cette installation était classée en niveau 3 jusqu'au 28/07/2014.

Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

PV n°1 – Suivi des Installations utilisées en Compétitions Nationales – 1

La Commission prend connaissance qu'une visite de ces installations sera effectuée par la CRTIS le 18/08/2014.

- **SAINT GERMAIN EN LAYE – STADE GEORGES LEFEVRE 1 – NNI 785510101**

Cette installation était classée en niveau 3 jusqu'au 23/07/2014.

Une visite des installations a été effectuée le 12 Août 2014 par Messieurs Guy ANDRE et Jean-Marc GUILHERMET, membres de la CFTIS.

- **VIRY CHATILLON – STADE HENRI LONGUET – NNI 916870101**

Cette installation était classée en niveau 3 jusqu'au 26/02/2014.

La Commission vous rappelle qu'une installation classée en niveau 3 minimum est exigée par le règlement de la compétition.

Une visite des installations sera effectuée le 03 septembre 2014 par Monsieur Michel RAVIART, membre de la CFTIS.

## 2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **MANTES LA VILLE – STADE AIME BERGEAL – NNI 783620101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 jusqu'au 16/09/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **SAINT GRATIEN – PARC DES SPORTS MICHEL HIDALGO 1 – NNI 955550101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 jusqu'au 13/10/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **SAINTE GENEVIEVE DES BOIS – PARC DES SPORTS LEO LAGRANGE – NNI 915490101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 jusqu'au 13/09/2014

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **VILLEMOMBLE – STADE GEORGES POMPIDOU – NNI 930770101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 jusqu'au 08/09/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 3. CFA 2

### 3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 4. D1 ET D2 FEMININE

### 4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- **ISSY LES MOULINEAUX – STADE GABRIEL VOISIN – NNI 920400201**

Cette installation est classée en niveau 5Sye jusqu'au 18/11/2016.

La Commission prend connaissance du mail transmis par M. Jean Yves MESCAM, Directeur des sports de GPSO.

Elle prend note que d'important travaux seront effectués (Création d'un terrain synthétique avec éclairage) théoriquement du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 Août 2017.

## **4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

- **BONDOUFLE – STADE INTERDEPARTEMENTAL ROBERT BOBIN 1 – NNI 910860101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 07/07/2012.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **PARIS 20 – STADE MARY HILSZ – NNI 751200101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E2 jusqu'au 1998.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## **5. U17 ET U19 NATIONAUX**

### **5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL**

## **7. DIVERS**

- **AVIS TECHNIQUES**



## 1. CHAMPIONNAT NATIONAL

**La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.**

### 1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- **CHAMBLY – STADE DES MARAIS 1 – NNI 601390101**

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 01/07/2015.

La Commission prend connaissance de l'échéancier transmis par les services techniques municipaux le 11/07/2014.

Elle prend note de l'avancement des travaux. Elle rappelle que pour un classement de niveau 3, il n'est désormais plus demandé que l'aire de jeu soit entourée d'un grillage de protection ou de disposer d'un système de vidéo protection. (Décision de l'AG FFF du 31 Mai 2014)

### 1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 2. CFA

### 2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **AMIENS – STADE JEAN BOUIN – NNI 800210301**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 jusqu'au 15/10/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **BEAUVAIS – STADE PIERRE BRISSON – NNI 600570101**

La Commission vous informe que le classement Niveau E3 de l'éclairage de cette installation arrive à échéance le 15/10/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 3. CFA 2

### 3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **AMIENS – STADE MOULONGUET 1 – NNI 800210201**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 15/10/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 4. D1 ET D2 FEMININE

### 4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

#### 4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 5. U17 ET U19 NATIONAUX

#### 5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

#### 5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL

### 7. DIVERS

- AVIS TECHNIQUES

## 1. CHAMPIONNAT NATIONAL

La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'accession en Ligue 2, une installation de niveau 1 est exigée.

### 1.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 1.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 2. CFA

### 2.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- **CHASSELAY – STADE LUDOVIC GIULY – NNI 690490101**

Cette installation était classée en niveau Travaux jusqu'au 30/06/2014.

La Commission prend note du courrier transmis par la ligue Rhône-Alpes attestant de la fin des travaux d'aménagements des vestiaires demandés.

Elle demande que lui soit envoyé un imprimé de confirmation de classement.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **L'ETRAT – STADE AIME JACQUET – NNI 420920104**

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 14/11/2017.

La Commission prend connaissance du courrier du club en date du 29/07/2014 donnant un échéancier des travaux pour la saison 2014 /2015.

Remerciements.

### 2.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- **LYON 07 – PLAINE DE JEUX GERLAND 10 – NNI 693871110**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 jusqu'au 13/09/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **LYON 09 – STADE DE BALMONT – NNI 693890201**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E3 jusqu'au 15/10/2014

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## 3. CFA 2

### 3.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- **ECHIROLLES – STADE EUGENE THENARD – NNI 381510201**

Cette installation est classée en niveau Travaux jusqu'au 30/09/2014.

La Commission vous rappelle qu'une installation classée en niveau 4 minimum est exigée par le règlement de la compétition.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser les démarches nécessaires.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

- **GAILLARD – STADE SALVATORE MAZZEO 1 – NNI 741330101**

Cette installation était classée en niveau Travaux jusqu'au 31/07/2014.

La Commission vous rappelle qu'une installation classée en niveau 4 minimum est exigée par le règlement de la compétition.

Elle invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser les démarches nécessaires.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

### **3.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

- **ECHIROLLES – STADE EUGENE THENARD – NNI 381510201**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 jusqu'au 11/06/2014.

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la Ligue Régionale, afin de réaliser le contrôle annuel des éclairages horizontaux.

Si le nécessaire a été fait à la réception de ce courrier, nous vous remercions de ne pas en tenir compte.

## **4. D1 ET D2 FEMININE**

### **4.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **4.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **5. U17 ET U19 NATIONAUX**

### **5.1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

### **5.2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **6. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL**

## **7. DIVERS**

- **AVIS TECHNIQUES**

- **VAULX EN VELIN – STADE JULES LADOUMEGUE – NNI 692560301**

Cette installation est classée en Niveau 5Sye jusqu'au 23/09/2017, et ne possède pas d'éclairage classé.

La Commission vous informe qu'un avis technique défavorable, a été émis concernant l'utilisation de cette installation pour les matches de CFA 2.